

Montréal, le 10 novembre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et
demandes de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter du
1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024
Dossier Régie : R-4194-2022, Phase 3B

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la 8^e demande amendée de Gazifère (la Demande)¹, ainsi que des pièces afférentes, dans le cadre du dossier susmentionné. Elle juge que le calendrier règlementaire des prochains mois ne permettra pas de traiter d'une phase 4 dans les temps demandés. Par conséquent, elle est d'avis qu'afin de simplifier le traitement de la Demande, celle-ci doit être traitée dans le cadre de la phase 3B.

Par ailleurs, la Régie juge qu'il y a lieu dans un premier temps d'examiner la question de la conformité règlementaire dans le cadre d'une audience qui sera tenue le 29 novembre 2023 sur cette question.

La Régie demande aux participants d'aborder la Demande en regard du cadre règlementaire par une argumentation traitant des questions suivantes :

- Est-ce que l'entente pour laquelle Gazifère demande l'approbation des caractéristiques au présent dossier peut se qualifier de contrat d'approvisionnement en gaz de source renouvelable (GSR)?
- Est-ce que les volumes compris à ladite entente peuvent être comptabilisés aux fins de rencontrer l'obligation règlementaire de Gazifère prévue au *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*²?

¹ Pièce [B-0235](#).

² RLRQ c. [R-6.01, r. 4.3](#)

La Régie invite les participants à transmettre, le cas échéant, leurs argumentations sur ces sujets **d'ici le 24 novembre 2023 à 16 h**. L'audience se tiendra, en présentiel dans les nouveaux bureaux de la Régie ainsi que par visioconférence, pour ceux qui le désirent, avec l'application Microsoft Teams. Les coordonnées de connexion pour cette audience seront fournies ultérieurement.

La Régie se prononcera ultérieurement quant au calendrier de traitement des autres aspects de cette Demande.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml